

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 11 juillet 2013

#### 1) Tarifs périscolaires - réévaluation des quotients sociaux (Q.S.) - année scolaire 2013/2014

Suite à la proposition faite lors de la réunion de la Commission "Affaires Scolaires" du 27 juin 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réévaluer les quotients sociaux pour les tarifs périscolaires (cantine et garderie) comme suit :

Quotients Sociaux	
Année 2012/2013	Année 2013/2014 (+ 5 %)
460	483
365	383

#### 2) Tarifs restaurant scolaire municipal - année scolaire 2013/2014

Suite à la proposition faite lors de la réunion de la Commission "Affaires Scolaires" du 27 juin 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide un réajustement de 2 % des tarifs du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée scolaire comme suit :

Prix du repas		
	Année 2012/2013	Année 2013/2014 (+ 2 %)
Tarif plein	4,05	4,13
Tarif réduit	3,62	3,69
Tarif minimum	3,29	3,36
Adulte	7,29	7,44

#### 3) Tarifs garderie municipale - année scolaire 2013/2014

Suite à la proposition faite lors de la réunion de la Commission "Affaires Scolaires" du 27 juin 2013, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, un réajustement de 2 % des tarifs de la garderie municipale pour la prochaine rentrée scolaire comme suit :

Prix de la garderie		
	Année 2012/2013	Année 2013/2014 (+ 2 %)
Tarif plein	1,94	1,98
Tarif réduit	1,68	1,71
¼ d'heure de dépassement	1,94	1,98
goûter	0,55	0,56

#### 4) Aménagement du centre bourg - lot n° 2 Maçonnerie – avenant n° 1

Dans le cadre de l'Aménagement du Centre Bourg, le lot n° 2 Maçonnerie a été attribué à l'Entreprise BARTHELEMY TRAVAUX PUBLICS. Suite à la décision de passer la largeur de la voie rue de Bruz à 6 ml au lieu de 5.5 ml pour faciliter la circulation des Poids Lourds et de garder une

largeur de trottoir de 1.50 ml, la démolition et la reconstruction intégrale du muret d'enceinte de la Mairie était indispensable.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer un avenant pour ces travaux complémentaires. Le montant de cet avenant s'élève à 4 254.00 € H.T. et représente 3.6 % du marché initial.

#### **5) Acquisition foncière – secteur Place Saint-Malo**

En vue de l'extension de la place du marché et d'accroître le nombre de places de stationnement dans la zone agglomérée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'acquérir une partie de la parcelle section AT n° 86 (2a 35ca) à 30 € le m<sup>2</sup>. Cette parcelle étant classée en zone UC au PLU, elle ne peut recevoir une habitation, compte tenu de son enclavement.
- de prendre en charge les frais annexes et notariés,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître MOINS, Notaire à Montfort-sur-Meu.

#### **6) Recettes provenant du produit des amendes de police 2013 - acceptation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2013-1701-009 – portant sur la répartition des recettes des amendes de police - programme 2013. Cette demande concernait des aménagements sécurisés suivants :

<b>Opération</b>	<b>Prix H.T.</b>
- le parking proche du cimetière	32 752.80 €
- la piste cyclable rue de Montfort	19 870.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 623.00 €</b>

Au cours de la Commission permanente du Conseil Général du 27 mai 2013, la commune de Bréal-sous-Montfort a été retenue au titre de la répartition des amendes de police pour :

- le parking rue de la Brizardais - cimetière : 6 223 €,
- la piste cyclable rue de Montfort : 3 775 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette subvention et autorise le Maire à effectuer les travaux.

#### **7) Lotissement "Le Champ Carré" - rétrocession des espaces verts et de la voirie à la Commune**

Suite à la demande de la SNC Le Champ Carré, Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle que la convention de rétrocession signée le 4 juin 2010 entre la Commune de Bréal-sous-Montfort et la SNC Le Champ Carré (BATI ARMOR) pour le lotissement "Le Champ Carré" prévoit la rétrocession des espaces verts et de la voirie à la Commune.

L'ensemble des travaux, réceptionné le 2 juillet 2013, est conforme au cahier des charges et le Dossier d'Ouvrages Exécutés transmis le 2 juillet 2013 est complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'intégrer dans le domaine privé communal les espaces verts pour une surface totale de 2 638 m<sup>2</sup>.
- d'intégrer dans le domaine public communal les ouvrages à usage de voirie pour une surface totale de 3 302 m<sup>2</sup>.
- que l'ensemble des frais annexes et notariés relatifs à cette cession gratuite sera à la charge du lotisseur.

#### **8) A.E.P.E.C. - caution bancaire**

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, rappelle la délibération n° 2013-2802-015 portant sur la caution bancaire accordée à l'A.E.P.E.C de l'Ecole Privée Jeanne d'Arc nécessaire à la réalisation du nouveau bâtiment de l'Ecole Privée Jeanne d'Arc (montant de l'opération : 350 000 €). La demande de caution bancaire portait sur un prêt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 3.95 %.

Monsieur Jean-François LECLERC, Trésorier de l'A.E.P.E.C, informe le Conseil Municipal des nouvelles conditions d'octroi du prêt suite à la négociation avec le Crédit Mutuel de Bretagne et après analyse de leur situation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la caution bancaire du prêt de 250 000 € sur 15 ans au taux de 3.00 % à hauteur de 100 % et annule la délibération précédente.

#### **9) Communauté de Communes de Brocéliande – adhésion au Syndicat Mixte e-mégalis Bretagne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte e-mégalis est subordonnée à l'exercice de la compétence correspondante. Lors du Conseil Communautaire du 8 juillet 2013, il a été décidé de proposer le transfert de compétence "Soutien au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au Syndicat mixte e-mégalis Bretagne" aux conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de compétence "Soutien au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au Syndicat mixte e-mégalis Bretagne".

#### **10) Fixation de la nouvelle composition du Conseil Communautaire lors du renouvellement des conseils municipaux en 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération n° 2013-0205-049 s'est prononcé sur le nombre de candidats appelés à siéger au Conseil Communautaire suite aux élections municipales de 2014. La proposition du Conseil Communautaire n'ayant pas reçu l'unanimité des Conseils communaux, cette question a été examinée lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de nouvelle composition du Conseil Communautaire comme suit :

	Nombre de délégués
Bréal-sous-Montfort	8
Maxent	3
Monterfil	3
Paimpont	3
Plélan-le Grand	6
Saint-Péran	2
Saint-Thurial	3
Treffendel	3

#### **11) Personnel communal - création d'un poste d'Apprenti**

La Commune de Bréal-sous-Montfort a été sollicitée par un jeune pour préparer un BPA "Travaux Paysagers" en alternance avec le Campus de la Lande du Breil.

La Commune mène depuis plusieurs années une politique de transfert de connaissances à travers diverses formations y compris des apprentissages.

Pendant les semaines de stage pratique sur le terrain, ce jeune sera accueilli 35 heures/semaine au Service Technique "Espaces Verts".

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création d'un poste budgétaire d'apprenti à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et ce jusqu'au 31 août 2014.
- la prise en charge de la rémunération de l'apprenti (49 % du SMIC du 01/09/13 au 31/08/14).

#### **12) Personnel communal - modification du tableau des effectifs - Service Technique**

Afin de tenir compte du dernier recrutement suite au départ en retraite de l'agent en charge de la maintenance des bâtiments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la **Suppression** d'un poste d'Agent de Maîtrise Principale à temps complet à compter 30 avril 2013.  
Poste créé le 02/05/1996 modifié en 1999.
- la **Création** d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter 1<sup>er</sup> juillet 2013, suite à une procédure de recrutement. Ce poste est pourvu par un agent en détachement de la Fonction Publique Hospitalière.

#### **13) Actions en justice - délégation du Maire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une action en justice est intentée par Monsieur Christian LOUIS contre la Commune (Dossier 1301896-1) concernant le Permis de Construire délivré à M. HEARD Nicolas (La Haute Forêt).

Monsieur le Maire propose de représenter les intérêts de la commune conformément à la délibération n° 2008/2003/41 du 20 mars 2008 pour cette affaire et d'être assisté par les services du cabinet d'avocats LEXCAP.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité autorise le Maire à défendre la Commune dans l'action désignée ci-dessus (Dossier 1301896-1),
- à la majorité des votants (3 voix "contre" : MM. RIBAUT, GEFFROY, Mme VANSTEENE et 2 "abstentions" : M. DUFRAIGNE et le pouvoir de Mme LORY-BERCHOT), sollicite le concours du cabinet d'avocats LEXCAP dans cette affaire.

Affiché le 15 juillet 2013

Le Maire,  
J. DURAND